

Le Président d'Aix-Marseille Université

Vu le Code de l'Éducation,
Vu les Statuts modifiés d'Aix-Marseille Université,
Vu la délibération n°2020/01/14-02-CA du conseil d'administration en date du 14 janvier 2020
donnant délégation de pouvoir au Président,
Vu la correspondance du doyen de la faculté de Sciences médicales et paramédicales en date du
08 janvier 2020, portant sur l'objet de la présente décision,

DÉCIDE

Article 1 :

Est approuvée l'attribution de trois prix comme suit :

- **Prix Albert CREMIEUX** d'un montant de 7 620 euros à
Madame Maud TASTEVIN
- **Prix Maurice TOGA** d'un montant de 750 euros à
Monsieur ENJALBERT Rémy
- **Prix Gérard GUERINEL** d'un montant de 900 euros à
Monsieur DAHAN Samuel

Article 2 :

Le Directeur Général des Services et l'Agent comptable, sont chargés, chacun pour ce qui le
concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Marseille, le 17 janvier 2020



Eric BERTON
Président d'Aix-Marseille Université